



CIMETIERE DE SAINT-HEAND – COLUMBARIUM

- * Chaque case du columbarium est de dimension suivante :
0,35 m x 0,35 m x 0,24 m, attribuée sous la forme de concession pour une durée de 15 ans au tarif fixé par délibération du conseil municipal.
- * Les familles peuvent faire graver la porte de la case du columbarium, ou coller ou visser une plaque sur celle ci, dans les règles de l'art. Cette dernière restera leur propriété. Les gravures seront effectuées en couleur : *or* ou *blanc*.
Aucun ornement durable ne sera déposé au pied ou sur le dessus de la case.
- * A l'échéance de la durée d'occupation, la concession de la case est renouvelable.
- * Autant que possible les familles seront avisées de la péremption par avis individuel et affiche apposée à la Mairie et à la porte du cimetière.
En cas de non-renouvellement d'occupation de la case, les urnes seront retirées et déposées à l'ossuaire.
- * Le dépôt ou le retrait d'une urne dans une sépulture doit être autorisé par le Maire sur demande préalable de la famille, et sera faite en présence du représentant de la police municipale.

TARIF au 1^{er} Janvier 2020

Il faut distinguer :

- la concession de la case pour 15 ans
- l'acquisition de la porte de la case

Concession case (pour 15 ans)	515.00 €		COUT TOTAL case + porte
Acquisition porte	98 € HT	117.60 € TTC	
			632.60 €

